



Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

CONCOURS JEUNES BENEVOLES

« Pour mon club, je m'engage »

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie, en collaboration avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et le Conseil régional, organise en 2016 la sixième édition du concours jeunes bénévoles « Pour mon club, je m'engage ».

Ce concours a pour objectifs :

- de récompenser des jeunes bénévoles de moins de 30 ans qui se mettent particulièrement en valeur par leur engagement et surtout par des actions significatives d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive au sein de leurs associations sportives ;
- d'encourager et de valoriser l'engagement des jeunes, considérant que la prise de responsabilités et d'initiatives favorisent leur épanouissement personnel et contribuent à leur réussite éducative ;
- de recenser les actions entreprises dans les clubs ;
- d'accompagner les jeunes bénévoles dans le développement de leurs compétences en les invitant notamment à une session de formation "jeunes dirigeants".

⇒ Préinscriptions sur le site internet du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie avant le **mercredi 15 juillet 2016**

⇒ **Tous Les candidats seront ensuite recontactés par le CROS entre le 15 juillet et le 15 septembre 2016**

⇒ Sélection des dossiers par le jury régional en octobre 2016

⇒ Remise des récompenses en fin d'année 2016

REGLEMENT DU CONCOURS 2016

ARTICLE 1 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est accessible à toute personne bénévole âgée de 16 ans à 30 ans, quels que soient sa condition sociale et son niveau de qualification, licenciée dans une association sportive picarde. Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le nombre de projets présentés par candidat ou par association n'est pas limité. Les actions réalisées en 2015 ou les projets d'action 2016 pourront être pris en compte.

Un candidat ou une association ne peut bénéficier que d'un seul prix.

Tout candidat ou association primée lors des éditions antérieures ne peut pas concourir les années suivantes.

ARTICLE 3 : CHOIX DU THEME DU PROJET

Tous les projets individuels et/ou collectifs d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive sont recevables.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent contenir les informations permettant au jury d'avoir une vision claire du projet (objectifs, modalités de mise en œuvre, publics, partenaires, résultats obtenus, budget...) ou des missions réalisés par le(s) candidat(s), ainsi que les documents attestant la réalisation des actions (photos, coupures de presse, vidéos...).

ARTICLE 5 : DEPOT DE CANDIDATURE

Les préinscriptions sont à réaliser sur le site internet du CROS de Picardie <http://picardie.franceolympique.com>.

Une copie des dossiers sera adressée pour information aux ligues, comités régionaux et comités départementaux concernés.

Votre correspondant au CROS de Picardie est Arnaud SELLIER.

Tél. : 03 22 38 27 20 / arnaudsellier@franceolympique.com

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 15 juillet 2016. Tous Les candidats seront ensuite recontactés par le CROS entre le 15 juillet et le 15 septembre 2016 afin d'avoir de plus de précisions sur les actions qu'ils mènent

ARTICLE 6 : CHOIX DES MEILLEURS PROJETS

Le jury est composé de représentants du mouvement sportif, de la presse et des partenaires, ainsi que de personnes expertes.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

Un prix spécial du jury pourra être attribué.

ARTICLE 7 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Le jury se laisse la possibilité de récompenser un ou plusieurs candidats ou associations en fonction de la qualité des projets présentés.

Les prix (récompenses financières et/ou matérielles) seront remis lors d'une manifestation organisée par le CROS de Picardie.

Tous les projets, récompensés ou non, seront présentés sur le site Internet du CROS de Picardie <http://picardie.franceolympique.com>.

ATTENTION : En participant à ce concours, le(s) candidat(s) s'engage(nt) à être présent(s) le jour de la remise des prix.

Tous les candidats participant à ce concours seront invités à participer à une session de formation « jeunes dirigeants » dans le but de développer leurs compétences.